



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

AVIS PUBLIC

**DEMANDE AMENDÉE DE DÉROGATION MINEURE
AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME
#2025-056**

**841-843, rang Saint-Esprit
Lot numéro 6 654 622 du cadastre du Québec**

Prenez avis que :

Lors de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de L'Épiphanie, le jeudi 21 janvier 2026 à 19h, à la salle du conseil de l'hôtel de Ville, au 66 rue Notre-Dame, le conseil statuera sur une demande amendée de dérogation mineure visant à autoriser et ce, malgré l'article 190 et l'article 194 du règlement de zonage No U-005, la construction d'un abri à bois de chauffage de 46,17 mètres carrés au lieu d'un abri d'au plus 10 mètres carrés, tel qu'exigé.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 23 février 2026

La greffière

FLAVIE ROBITAILLE